



## Help, litige avec bailleur social

Par **Melkior**, le **08/09/2019** à **21:05**

Bonjour a tous,

Voilà mon problème. En 2010 je me suis séparé de ma compagne et du logement. J'ai notifié mon départ au CIL à l'époque. Apparemment il ne l'ont pas reçu. Ma compagne a l'époque a demandé de mettre son nom sur le bail. Chose qui lui a été refusé. Elle avait rencontré des difficultés financières par la suite. Un plan de surendossement avait apparemment été conclu. Je ne lui en veux pas car je l'avais laissé dans une panade avec nos deux enfants. Bref elle devait être expulsée mais elle a été logé gracieusement chez une copine.

Aujourd'hui on me reclame par décision de justice des arriérés depuis 2011 à 2017 plus des pénalités de 2017 à aujourd'hui. J'étais le seul sur le bail.

Que puis je faire ou quel recours ai-je.

Merci pour votre aide...

Par **janus2fr**, le **09/09/2019** à **06:43**

Bonjour,

Avez-vous bien signifié votre congé par LRAR au bailleur ? Si oui, avez-vous conservé l'AR ?

Par **Melkior**, le **09/09/2019** à **13:33**

Bonjour,

Je l'avais à l'époque signifié par LRAR mais je ne l'ai plus en ma possession non...  
Et n'ayant aucune ressource je vis actuellement chez ma mère.

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **09/09/2019** à **13:44**

bonjour,

si votre bailleur a saisi la justice pour obtenir le paiement des loyers, vous avez du être informé de la procédure judiciaire sauf si vous n'avez pas donné votre nouvelle adresse à votre ancien bailleur.

si la décision de justice que vous mentionnez, est un jugement exécutoire vous condamnant à payer, votre créancier va sans doute mandaté un huissier pour faire exécuter le jugement.

avez-vous des biens propres ?

salutations

Par **Melkior**, le **09/09/2019** à **18:12**

Bonjour

Je n'ai pas été informé par courrier de la procédure judiciaire. Alors qu'ils avaient l'adresse de ma mère dans mon dossier depuis le début. Je tiens à préciser que le bailleur social lorsqu'il a lancé la procédure d'expulsion de mon ex compagne, n'a pas voulu réparer la chaudière la laissant pendant 2 mois sans eau chaude ni chauffage et lui avait bloqué l'accès pour faire ses paiements par internet.

Je n'ai pour ma part aucun bien propre. Je suis logé chez ma mere dont je m'occupe ainsi que de ma sœur handicapée.

Merci de votre retour